



# TOUT L'MONDE DEHORS!

**PARTAGEONS LA CULTURE**

Appel à projets 2023



VILLE DE  
**LYON**



# Présentation

Chaque été, la Ville de Lyon propose, dans les 9 arrondissements de Lyon, une multitude de rendez-vous artistiques et participatifs, qui invitent les Lyonnaises et les Lyonnais à la rencontre et aux échanges dans un esprit de « **vivre ensemble** » et de « **faire ensemble** ».

En 2023, « Tout l'monde dehors ! » aura lieu du 7 juillet au 27 août.  
Cet appel à projets vise à proposer des rendez-vous :

- De **divers genres artistiques** : musique, cinéma, cirque, théâtre, danse, transdisciplinarité ;
- **En plein air, sur l'espace public** ;
- **Gratuits** ;
- **Accessibles** à tous les publics ;
- Valorisant des **équipes, collectifs, structures et scènes locales**.

Les porteurs de projets peuvent demander une aide financière, une aide logistique, une aide en communication.



# Le cadre général

**Les manifestations sélectionnées** auront pour but :

- de proposer **une programmation artistique diversifiée** mettant en avant les talents émergents et la scène culturelle locale ;
- de **mettre en valeur des espaces de proximité** (places, jardins, bas d'immeubles, rues, etc) ;
- de privilégier la **convivialité** et la **participation**.

## **La promotion de la vie associative**

« Tout l'monde dehors ! » a pour vocation de mettre en avant la vie associative afin de favoriser la participation de tous les citoyens, et en particulier des jeunes, à la vie artistique de leur commune. Par leur connaissance du territoire, leur implication et la diversité de leurs modes d'intervention, les associations sont en effet indispensables au développement de la citoyenneté.

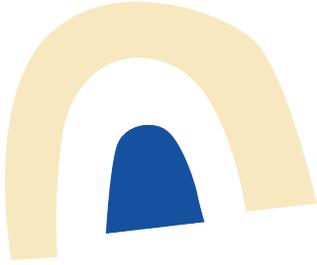
Près de 2000 bénévoles participent chaque année à « Tout l'monde dehors ! ».

## **Les dates**

La programmation commencera le 7 juillet et s'achèvera le dimanche 27 août.

## **Le choix des lieux**

Le choix du lieu de votre événement fera l'objet d'une concertation afin de satisfaire aux exigences de l'accueil du public, aux contraintes techniques et à la mise en valeur des différents espaces publics lyonnais. Celui-ci sera susceptible d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires.



# Eco-responsabilité

## **Environnement**

La Ville de Lyon demande aux porteurs de projets de mettre en avant des démarches éco-responsables sur leur manifestation telles que :

- La promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité dans le cadre des buvettes,
- L'utilisation de gobelets réutilisables, compostables ou recyclables
- La réduction des déchets à la source,
- L'accessibilité en transports en commun et en modes doux, avec la mise en place de parkings à vélo

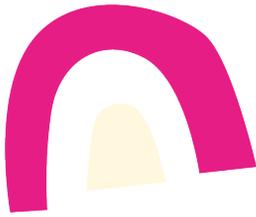
... toute autre suggestion sera la bienvenue !

## **Accessibilité**

La Ville de Lyon souhaite que les événements proposés soient largement accessibles à tous les habitants, y compris ceux habituellement éloignés des événements artistiques : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'événement,
- Leur inclusion dans votre événement

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter le site <http://evenement-durable-agglo.lyon.fr>



# Conditions de participation

**Le rôle de la Ville n'est pas d'acheter des prestations de spectacles, mais de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par des associations ou équipes artistiques, responsables de leur projet.**

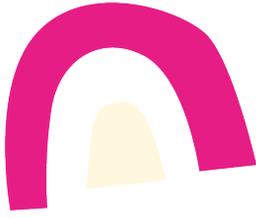
## **Soutien financier**

Un budget d'environ 190 000 € est consacré à l'accompagnement des projets artistiques sélectionnés. Cette enveloppe devra permettre l'organisation d'événements dans tous les arrondissements de la Ville et pendant toute la période concernée par l'appel à projet.

Une subvention peut être accordée au porteur de projet. **L'équipe (ou l'artiste) qui portera le projet devra être rattaché(e) ou avoir une structure en mesure de percevoir une subvention** (association déclarée en préfecture et disposant d'un numéro de SIRET et d'un RIB).

## **Éléments à prendre en compte pour la préparation de votre budget prévisionnel :**

- Le dépôt d'une demande de subvention vous engage à nous fournir un certain nombre de pièces administratives. Prenez en compte le temps de travail administratif lors de la constitution de votre dossier.
- Afin de contribuer à soutenir la scène artistique locale, nous serons attentifs à la juste rémunération de vos personnels artistiques et techniques.
- Pensez à prévoir une enveloppe pour les frais liés à la SACEM, votre sonorisation et éclairage éventuel.
- L'accès aux événements étant gratuit, aucune participation financière supplémentaire ne pourra être demandée au public.



# Conditions de participation

## **Soutien technique**

*Voir annexes techniques*

**La Ville de Lyon ne réalise pas d'accueil technique : prévoyez vos ressources techniques lors de la constitution de votre dossier.**

La Ville de Lyon pourra vous apporter une aide (sous conditions) :

- Mise à disposition de matériel (barrières, chaises, tables, praticables,...)
- Mise à disposition d'un branchement électrique

Nous ne disposons pas de matériel de lumière ou de sonorisation. Nous vous encourageons à prendre en considération cette contrainte lors de la réalisation de votre budget prévisionnel.

## **Soutien en communication**

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'événement : affichage, relations presse, programme papier, site Internet. **La communication spécifique à votre manifestation est à votre charge.**

## **Protocole sanitaire**

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID 19, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole strict qui permettra d'assurer la mise en place des mesures barrières.

## **Sécurité**

La Commission communale de sécurité demande à l'organisateur d'assurer une présence constante de bénévoles et, ou d'agents de sécurité pendant la durée de la manifestation. Leur nombre sera déterminé par la Commission communale de sécurité en fonction de l'événement et de la jauge.



# Procédure

## Calendrier prévisionnel

- Novembre-Décembre : préparation de votre dossier de demande de subvention à déposer sur [ce lien \(Portail des aides de la Ville de Lyon\)](#).
- Veillez à bien mettre à jour vos données utilisateurs si vous avez déjà fait une demande par le passé.
- **9 janvier 2023 à 18 h** : Clôture de réception des propositions
- Mars : Sélection des projets selon la qualité et la pertinence des propositions, et en fonction des orientations indiquées par les élus d'arrondissements et l'adjointe déléguée à la Culture.
- Réunions d'information avec les opérateurs sélectionnés
- Mars-avril : réunion de repérage sur site (présence obligatoire)
- Fin mars : Dossiers administratifs à compléter et renvoyer :
  - \* Occupation Temporaire de l'Espace Public OTEP (accompagnés des demandes techniques),
  - \* Eléments de communication
- Fin mai : Passage au Conseil Municipal pour vote des subventions. Edition de la programmation 2023
- Post événement : éléments de bilan à fournir et pièces administratives

## Contacts

### Délégation Culture

Mme Nathalie PERRIN-GILBERT, Adjointe au Maire déléguée à la Culture

### Direction des Événements et de l'Animation / 04 72 10 48 50

Mme Nathalie SUCHET, chargée des animations culturelles, 04 72 10 48 52,  
[nathalie.suchet@mairie-lyon.fr](mailto:nathalie.suchet@mairie-lyon.fr)

Mme Emmanuelle RUBIN, coordinatrice technique, 04 72 10 48 54,  
[emmanuelle.rubin@mairie-lyon.fr](mailto:emmanuelle.rubin@mairie-lyon.fr)